Maître Alexandre GRAFF
Commissaire de Justice
29 bis Chaussée Royale
Local II
97460 SAINT-PAUL
Téléphone: 02 62 45 34 19
GSM : 06 92 20.16.91
contact@lexreunion.com
n°Siren 878 129 220 00017

Le **16/01/2026**

Adresse de facturation
Siret : 833902547

SCM INFIRMIERES DU LAGON
1 Rue Macabit
97434 SAINT-GILLES LES BAINS

Références à rappeler Impérativement

Facture n°36034

Dossier n°C20250512.00

Références :

Date	Nature	Débours	taux TVA	Montant HT
16/01/2026	PV DE CONSTAT Ref C20250512.00		8,50 %	414,75 €
	Totaux en EUR			414,75 €

Total des débours en EUR	
Total Hors Taxe soumis à TVA en EUR	414,75 €
T.V.A. en EUR	35,25 €
TOTAL TTC en EUR	450,00 €

En votre aimable réglement

Paiement par Virement : Caisse des Dépôts
IBAN : FR93 4003 10197 4000 0462 323Z 48 / BIC : CDCGFRPPXXX
ou sur notre site internet : www.lexreunion.com

Loi N°92-1442 du 31 Décembre 1992 : " La présente facture est payable comptant. Toute somme non payée dans les 30 jours est susceptible de porter intérêts à un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. "
Le débiteur professionnel des sommes dues à l'huissier de justice, qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (CC art. D. 441-5). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, l'huissier de justice peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (CC art. L. 441-6 alinéa 12)
Numéro T.V.A. intracommunautaire FR77878129220